

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 27 septembre 2010**

**SPLA TERRITOIRE 34  
RAPPORT D'ACTIVITES 2009**

~~~~~

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 septembre 2010, à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Philippe SALASC, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jérôme CASSEVILLE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Monique FLORES suppléante de Jean-Claude MARC, Richard ALEGRE suppléant de Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Maurice DEJEAN, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Maguelone SUQUET suppléante de Anne-Marie DEJEAN, René GOMEZ, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyril CADARS, Louis VILLARET, André YVANEZ, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Martine BONNET, Bernard DOUYSET, Franck DELPLACE suppléant de Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEIL suppléant Daniel REQUIRAND, Philippe MACHETEL suppléant de Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Jacky GALABRUN, Eric PALOC

Absent ou excusé : Jean-Claude MARC, André SIDERIS, Daniel REQUIRAND, Jean-Pierre PECHIN, Caroline COMBES, Frédéric GREZES, Hélène BARRAL excusée, Robert SIEGEL excusé, Anne-Marie DEJEAN

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,
Vu l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
Sur le rapport du Président,**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DECIDE

à la majorité des suffrages exprimés, une abstention et un contre

- **d'approuver** le rapport d'activités 2009 de la SPLA Territoire 34.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 340 le
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET

RAPPORT n°3.3 <i>Rapporteur : Jean-Marcel JOVER</i>	AMENAGEMENT DE L'ESPACE
SPLA TERRITOIRE 34	
RAPPORT D'ACTIVITES 2009	

En tant que société publique locale d'aménagement, Territoire 34 doit communiquer son rapport d'activités à toutes ses collectivités actionnaires.

Le rapport d'activités 2009 adressé par la SPLA Territoire 34 reprend les projets sur lesquels la société travaille, à savoir la ZAC Pierres Vives et les écoparcs départementaux de Fabrègues et Gignac, les collèges de Cazouls les Béziers, Gignac et Sète.

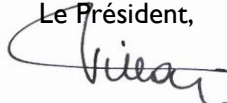
La société est composée en équivalent temps plein de 5,5 personnes et 2,3 chargés de projet.

Le bilan financier de l'année 2009, première année d'exercice, fait apparaître des produits de 499 000 € et des charges de 560 000 €, soit une perte nette de 62 000 €.

Les 7 communautés de communes actionnaires de la société disposent de 2,8% du capital, le reste appartenant au Conseil Général de l'Hérault (97,2%).

Conformément à l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, il est demandé à l'assemblée :

- **d'approuver** le rapport d'activités 2009 de la SPLA Territoire 34.

Le Président,

 Louis VILLARET